



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/17-738-1017 du 24/04/2017

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
ACADEMIQUES COMPETENTES A L'EGARD DES AAE, DES SAENES, DES ADJAENES, DES
INFENES, DES ANT ATSS POUR CE QUI CONCERNE LES REPRESENTANTS DE
L'ADMINISTRATION ET DES ATRF POUR CE QUI CONCERNE LES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL**

Référence : articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires - AAE - SAENES - ADJAENES - INFENES -
ATRF - ANT ATSS - Tous publics

Dossier suivi par : Mme YAGUES - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 -
ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux portant actualisation de la composition des commissions administratives paritaires académiques, concernant certains corps gérés par la DIEPAT.

Ces arrêtés concernent les corps suivants :

- Pour ce qui concerne les représentants de l'administration :
 - attachés d'administration de l'Etat
 - secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
 - adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
 - infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
 - agents non titulaires, dans le domaine administratif, technique, social et de santé

- Pour ce qui concerne les représentants du personnel :
 - adjoints techniques de recherche et de formation

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 9 janvier 2017 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat, publié au bulletin académique n° 727 du 9 janvier 2017

VU l'arrêté ministériel en date du 17 mars 2017 portant nomination et classement de Madame Carole MORELLE dans l'emploi de secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse à compter du 10 avril 2017

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2017-adaenesadm

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat, - Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence, - Mme Dominique ESCALIER, directrice générale des services, Aix-Marseille Université - Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Carole MORELLE, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse, - M. Guillaume AFONSO, directeur des ressources humaines, Aix-Marseille Université - M. Stéphane BOURDAGEAU, directeur des ressources humaines, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, - Mme Aurélie GAROTTE, principale, collège Albert Camus à Miramas, - Mme Dominique ROYER, chef de la DIEPAT au rectorat, - Mme Valérie MISERY, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, à la DIEPAT au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 30 mars 2017

Bernard BEIGNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 3 octobre 2016 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, publié au bulletin académique n° 719 du 10 octobre 2016
VU l'arrêté ministériel en date du 17 mars 2017 portant nomination et classement de Madame Carole MORELLE dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse à compter du 10 avril 2017

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
techniques

secrétariat de division
2017-saenesad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat - Mme Laure MAILLE, directrice des ressources humaines adjointe, Aix-Marseille Université - Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence, - Mme Carole MORELLE, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Bernard COMBE, secrétaire général de la DSDEN des Hautes-Alpes, - M. Guillaume AFONSO, directeur des ressources humaines, Aix-Marseille Université, - Mme Bernadette RAMTANI, proviseure, lycée Emile Zola, Aix-en-Provence, - M. Nicolas GENESTOUX, adjoint à la directrice des relations et des ressources humaines, rectorat - Mme Dominique ROYER, chef de la DIEPAT, rectorat - Mme Valérie MISERY, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 30 mars 2017

Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 3 octobre 2016 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, publié au bulletin académique n° 719 du 10 octobre 2016
CONSIDÉRANT les modifications intervenues dans l'organigramme de la direction des ressources humaines d'Aix-Marseille Université à compter du 1^{er} mars 2017

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2017-adjad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat - M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône, - Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence, - Mme Dominique ESCALIER, directrice générale des services, Université d'Aix-Marseille - Mme Sylvie NEAUPORT, directrice du pôle gestion des personnels, Aix-Marseille Université - Mme Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale, collège Sophie Germain, Luynes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Myriam THIMONIER, chef de la division des affaires financières au rectorat, - Mme Laure MAILLE, directrice des ressources humaines adjointe, Université d'Aix-Marseille, - M. Bernard COLCY, secrétaire général de la DSDEN des Alpes de Haute Provence, - M. Franck DIDIER, responsable du service des ressources humaines du CREPS sud-est, Aix-en-Provence, - Mme Delphine LEROY, principale adjointe, collège François Mitterrand, Simiane-Collongue - M. Nicolas GENESTOUX, adjoint à la directrice des relations et ressources humaines, rectorat - Mme Valérie MISERY, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT, rectorat, - Mme Dominique ROYER, chef de la DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 30 mars 2017



Bernard BEIGNIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 3 octobre 2016 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des infirmiers (es) de l'éducation nationale, publié au bulletin académique n° 719 du 10 octobre 2016

VU l'arrêté ministériel en date du 17 mars 2017 portant nomination et classement de Madame Carole MORELLE dans l'emploi de secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse à compter du 10 avril 2017

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2017-infad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat, - M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône - Mme Dominique ROYER, chef de la DIEPAT, rectorat - Mme Joëlle DURANT, infirmière conseillère technique du recteur, rectorat 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Carole MORELLE, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse, Avignon, - Mme Fabienne OHL, proviseure adjointe, lycée Cézanne, Aix-en-Provence, - Mme Valérie MISERY, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT, rectorat, - M. Nicolas GENESTOUX, adjoint à la directrice des relations et des ressources humaines au rectorat, - Mme Rachel CANDOTTI, proviseure, LP René Caillié à Marseille, - Mme Evelyne GRAZI, principale, collège Izzo, Marseille

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 30 mars 2017


Bernard BEIGNIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires académiques compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé, et notamment son article 35

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 9 novembre 2016 portant désignation des représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé,

VU l'arrêté ministériel en date du 17 mars 2017 portant nomination et classement de Madame Carole MORELLE dans l'emploi de secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse à compter du 10 avril 2017

ARRETE

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2017-antad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé.

AGENTS NON TITULAIRES, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX et de SANTE	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat, - M. Pierre TAUDOU, médecin conseiller technique du recteur au rectorat, - M. Claude GARNIER, IA-IPR, DAFPIC, rectorat, - Mme Joëlle DURANT, infirmière conseillère technique du recteur au rectorat, 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Elisabeth PORTIGLIATTI, proviseure, lycée Fourcade, Gardanne, - Mme Carole MORELLE, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse, - M. Bernard COLCY, secrétaire général de la DSDEN des Alpes-de- Haute-Provence, - Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation, DIEPAT au rectorat - Mme Dominique ROYER, chef de la DIEPAT au rectorat, - Mme MISERY Valérie, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat,

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 30 mars 2017


Bernard BEIGNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9

VU l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2015 portant désignation des représentants du personnel à la CAPA des adjoints techniques de recherche et de formation

CONSIDÉRANT la démission de Madame Christine CANU de son mandat de commissaire paritaire académique en qualité de représentant du personnel à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et de formation en date du 16 décembre 2016

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et de formation

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2017-atrtpers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION	
Titulaires	Suppléants
<p>Principaux de première classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. MARIOTTI Jean-Paul - Mme LO GUIDICE Sylvie 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme DUGOURD Hélène - Mme SERRIES Hélène
<p>Principaux de deuxième classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. DRIGET Olivier - Mme DURAND TROUBAT Nathalie 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme PARAT Sabrina - Mme JOYEUX Sandrine
<p>Première classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. LAMY Jean-Louis - M. LEVEILLE Joël 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme MAZERAN Francette - M. ROME Patrick
<p>Deuxième classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme INEDJIAN Sandra - Mme SPALACCI Laure 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme BOUARD Christiane -

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 30 mars 2017


Bernard BEIGNIER